

AVIS AU PUBLIC

MODIFICATION N°2 DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR SAUVEGARDE DE BAYONNE

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016, il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification n°2 du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Bayonne.

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Bayonne, 1 Avenue du Maréchal Leclerc, 64100 Bayonne. Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête y seront déposés ainsi qu'à la sous-préfecture de Bayonne.

Du **1^{er} mars 2016 au 1^{er} avril 2016 inclus**, le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures respectifs d'ouverture des bureaux et chacun pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser, par écrit à madame la commissaire enquêtrice à la mairie de Bayonne.

Madame Marion THENET, consultante indépendante en conseil, communication et formation, a été désignée comme commissaire enquêtrice par le président du Tribunal administratif de Pau. Son suppléant est Monsieur Gérard JAUREGUIBERRY, cadre télécom en retraite.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures ci-après

LIEU	PERMANENCES	HORAIRES
Mairie - Bayonne	Mardi 1 ^{er} mars 2016	de 9 heures à 12 heures
Mairie - Bayonne	Jeudi 17 mars 2016	de 13h30 à 16 h30
Mairie - Bayonne	Vendredi 1 ^{er} avril 2016	De 9 heures à 12 heures

Dans un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête, madame la commissaire enquêtrice transmettra son rapport et ses conclusions au préfet.

L'avis d'enquête publique, la notice de présentation, le règlement et les extraits de documents graphiques seront publiés sur le site internet de la préfecture www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr avec le lien figurant dans la rubrique "Publications > Enquêtes publiques".

Toute personne intéressée pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, et, à l'issue de l'enquête, demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur auprès du préfet (préfecture des Pyrénées-atlantiques - DRCL - pôle aménagement de l'espace - 2, rue du Maréchal Joffre - 64021 Pau Cedex). Le rapport et les conclusions seront publiés pendant un an sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-atlantiques www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

La modification N°2 du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Bayonne, sera approuvée par arrêté préfectoral. Le responsable du projet est monsieur le Maire de Bayonne- Direction de l'urbanisme.

Fait à Pau,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Préfet
La Secrétaire Générale

Marie AUBERT